

l'a pas encore été. Le ministre est très présomptueux: je sais que le leader du gouvernement est très autocratique et très présomptueux. J'espère que le ministre chargé de la Commission du blé n'est pas aussi téméraire.

Lorsqu'une chose pareille se produit à la Chambre, peu importe le sujet en cause, tous les députés sont concernés. Il s'agit vraiment d'une question de privilège. Il s'agit d'une loi adoptée par le Parlement, d'une loi s'appliquant aux Canadiens, que le gouvernement de notre pays, unilatéralement, met de côté et passe sous silence.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Ce n'est pas une petite affaire. Il s'agit d'un montant de plus de 60 millions de dollars. Je crois que le leader conservateur à la Chambre a déclaré que la valeur des paiements que la Commission canadienne du blé aurait dû effectuer s'élève à près de 90 millions de dollars. Cette somme est due à la Commission qui doit la reverser aux agriculteurs pour l'entreposage des grains.

Trois ministres sont directement coupables de négligence. En vertu de la présente loi, le ministre des Finances (M. Benson) est tenu de verser ce montant à la Commission du blé. Il ne l'a pas fait. Son secrétaire parlementaire, qui est présent ce soir, n'a pas jugé opportun de prendre la parole. Je me demande pourquoi? Comment peut-il prendre une telle question à la légère? Aucun député, de quelque parti que ce soit, ne devrait agir de la sorte. Si le secrétaire parlementaire veut intervenir, j'espère qu'il regagnera son siège. Nous serons heureux de l'entendre. Nous aimerions que ses observations soient versées au compte rendu, à l'instar de celles du ministre comptable de la Commission du blé. Je suis convaincu que le ministre n'irait pas tenir ces propos à Assiniboia. Nous voudrions que les déclarations du secrétaire parlementaire soient également versées au compte rendu. Le ministre comptable de la Commission du blé est également coupable de négligence. Il devrait s'assurer que la Commission est en mesure de recueillir ces fonds. Il ne remplit pas ses obligations et il faudrait le réprimander sévèrement.

Le ministre de la Justice (M. Turner) est aussi coupable de négligence. Il est responsable de l'exercice de la justice dans le pays et doit s'assurer que les lois du Parlement sont respectées et appliquées par tous, sans distinction. Le fait que trois membres du cabinet occupent des fonctions importantes, ne signifie nullement qu'ils peuvent déroger aux lois approuvées par le Parlement. Un agriculteur de la Saskatchewan qui refuserait de payer l'impôt sur le revenu serait traîné devant les tribunaux et inculpé. Qu'advient-il lorsque des membres du cabinet siégeant ici retiennent par devers eux l'argent qui revient de droit aux agriculteurs du pays?

M. Alkenbrack: C'est la version que donne M. Trudeau de la société juste.

M. Nystrom: Indépendamment du fait que la loi sur les réserves provisoires de blé soit bonne ou mauvaise et également du fait que nous adoptions à un moment quelconque, le bill C-244, la question est hors de propos puisque le Parlement a adopté cette mesure législative qui a force de loi. Tant qu'elle n'est pas abrogée, la

Commission du blé a droit à recevoir l'argent pour l'entreposage, et les agriculteurs à leur tour, devraient obtenir certaines prestations. J'ai déjà demandé si le gouvernement détient l'autorité de refuser unilatéralement de faire ce versement. Nous n'avons pas, selon moi, une juste société dotée de cette belle démocratie active, mais plutôt une autocratie où un homme, ou deux ou trois, prennent eux-mêmes toutes les décisions. C'est une atteinte aux privilèges de chacun des députés. Aujourd'hui il s'agit de la loi sur les réserves provisoires de blé. De quoi s'agira-t-il demain, ou après-demain? Continuerons-nous de faire fi des lois adoptées par le Parlement? Ce n'est pas un genre de précédent, j'en suis certain, que je souhaite, que souhaite quiconque ici, j'en suis certain.

• (11.20 p.m.)

Chacun d'entre nous, en tant que député, a le droit et le privilège d'exprimer ses opinions. Nous avons tous des points de vue différents. Mais lorsque le Parlement adopte un bill, tous, quelles que soient les opinions que nous avons exprimées, nous entendons que ses dispositions soient appliquées jusqu'il ait été modifié ou aboli par une autre loi du Parlement. C'est la seule question en cause ce soir. Je suis très déçu que le ministre dont relève la Commission du blé ne l'ait pas traitée lorsqu'il a parlé. Il a profité de l'occasion pour parler de différentes initiatives du gouvernement. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Lessard) a parlé dans la même veine.

Quand le ministre responsable de la Commission du blé s'est vu interroger par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams qui lui a demandé qui lui avait donné l'autorisation et s'il y avait eu un décret en conseil, il refusa de répondre. Est-ce là l'attitude du ministre envers les cultivateurs de l'Ouest. Je commence à me poser la question. Je puis n'être pas d'accord avec lui, nous pouvons tous être en désaccord avec lui, mais quand il manifeste une pareille insensibilité et un pareil manque de compréhension, je commence à m'interroger. Ce n'est pas parce qu'il détient un certain pouvoir qu'il est un dieu tout-puissant pouvant se permettre de faire fi des règlements et des lois de notre pays. C'est là la question essentielle qui se pose et il va falloir que le ministre prenne position sur ces choses-là.

Je me souviens d'un vieux camarade qui est venu me trouver à l'époque de la loi sur les mesures de guerre pour me demander: Est-il vrai qu'aux termes de cette loi le gouvernement dispose de tous les pouvoirs? Est-il vrai qu'il peut faire n'importe quoi sans consulter le Parlement? Je répondis: Certes, il le peut, mais il ne le fera pas, il n'ira pas aussi loin. J'étais sûr qu'il n'irait pas aussi loin. A présent, je ne sais plus. Nous ne vivons pas même sous l'emprise de la loi sur les mesures de guerre et pourtant nous nous apercevons que le gouvernement fait fi des lois du Parlement.

J'aimerais lancer un défi au ministre chargé de la Commission du blé: d'ici le 8 novembre, qu'il aille donc à Assiniboia répéter à quelques-uns des habitants de cette circonscription certaines de ses déclarations de ce soir. Pourquoi n'organise-t-il pas à Assiniboia une sorte d'audience publique, pourquoi ne va-t-il pas se jeter dans la fosse aux lions pour permettre aux cultivateurs de le bombarder de questions? Dieu sait s'ils en ont des questions à lui poser!